

Département de la Corrèze

Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-046

Date de convocation :
30 juin 2026

Membres en exercice : 11
Présents : 8
Représentés : 3
Votants : 11
Exprimés : 11
Votes Pour : 11
Vote Contre : 0

Séance du 3 juillet 2026

Le 3 juillet 2026 à 20H30, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX, Maire.

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Lameyre, et Mmes Monédière, Géraudie, Martinie, Lebriez

Absent : Mme Sauge-Maison (a donné pouvoir à M. Auboiroux), M. Guillemain (a donné pouvoir à M. Broussolle), M. De Azevedo (a donné pouvoir à M. Lameyre)

Isabelle Monédière a été désignée secrétaire de séance

OBJET : Annule et remplace délibération n°2026-033-Amortissement – subvention d'équipement FDEE19

La Fédération d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze à la compétence électrification –éclairage public pour les travaux d'investissement.

La commune de Saint-Augustin a pris en charge auprès de ce syndicat la part des travaux lui revenant sur l'exercice 2025 (761,08€ au 204182 du budget investissement – dépenses de la commune)

Cette dépense étant obligatoirement amortissable, la commune décide d'amortir cette somme sur 1 an et d'inscrire au budget section d'investissement à l'article 2804182 et en fonctionnement à l'article 68111 la somme de 761,08€.

**Le Maire,
Marcel AUBOIROUX**

